

## AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la municipalité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 le règlement suivant :

Règlement numéro 275 modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de revoir certaines normes particulières relatives aux conteneurs métalliques

QUE le règlement 275 n'a fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum et que ce dernier est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE le règlement 275 est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité par la M.R.C. de Portneuf le 23 septembre 2022.

QUE le présent règlement est déposé au bureau de la municipalité, 655A, avenue de l'Église, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, sur rendez-vous.

Donné à Portneuf, ce 7 octobre 2022.

France Marcotte  
Greffière